

Auto-Ecole Fondettes

Le permis en tête

38, rue Eugène Gouin
37230 FONDETTES
Tél : 02 47 42 14 61
Agrément n° E 08 037 31 650
Siret 502 403 587 00012

Auto -Ecole Saint Cyr

L'envie de conduire

103, avenue de la République
37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Tél : 02 47 54 01 69
Agrément n° E 08 037 31 660
Siret 502 403 587 00020

PROGRAMME DE FORMATION AM

L'objectif:

L'objectif de la phase formation théorique est :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)
- Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

L'objectif de la phase de formation hors circulation est :

- Equipement indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.
- Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- Maîtrise technique du véhicule hors circulation.

L'objectif de la phase de formation en circulation est :

- Utilisé et respect de la règle.
- Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.
- Facteurs et prise de conscience des risques.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

Public concerné et pré-requis:

- Avoir minimum 14 ans.
 - Vous êtes nés après 1988 (R.211-1).
- Exempté de la formation :
- Les personnes nées avant 1980.
 - Les personnes titulaires du permis de conduire B ou A.

Arrêté:

Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Les supports pédagogiques théoriques:

- pour dispenser le code de la route sont les suivantes :
 - DVD de cours et tests pédagogiques conforme à la préparation de l'obtention du certificat délivré par l'auto-école.
 - instruction et schémas adaptées aux candidats avec documentation professionnelle.

La formation théorique :

Les matériaux pédagogiques :

- Salle chauffée avec chaises,
- vidéoprojecteur, téléviseur grand écran,
- Lecteur DVD, magnétoscope, Box Enpc (fournisseur agréé professionnel du code de la route),
- livret et guide d'explication individuel fournis par notre éditeur ENPC.

Le personnel rencontré :

- Un secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.

- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
- Un Responsable pédagogique : l'enseignant de la formation dispensé.

La formation conduite hors circulation et circulation :

Le matériel pédagogique pratique :

Le véhicule :

- Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.
- Véhicule (scooter GENERIC) assuré, entretenu et mis à disposition.
- Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
- Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école ou cyclo-école).

L'encadrement pédagogique :

- Le candidat est encadré tout au long de sa formation d'un enseignant diplômé, qui l'accompagnera au bon déroulement des acquisitions de l'apprentissage des compétences. Il sera là pour lui apprendre, expliquer et l'accompagner à l'obtention de son titre provisoire délivré par l'auto-école.

Lieu de formation :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement auto-école Saint Cyr ou auto-école Fondettes .

La piste moto est située l'**Escale**, allée René Coulon 37540 Saint Cyr sur Loire.

Effectifs en conduite :

- Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

Horaires et jours, durée de la formation :

A fixer avec l'établissement de formation selon vos disponibilités :

La formation prévue est d'une durée de sept heures.

- la formation peut se faire en une journée.
- la formation peut être fractionnée :
 - soit 3 heures (1 heure théorique + 2 heures hors circulation), 2 heures circulation et 2 heures circulation.
 - Soit 2 heures (1 heure théorique + 1 heure hors circulation), 1 heure hors circulation et par 1 heure ou par 2 heures en circulation soit 4 heures en circulation.

Les équipements (non fourni par l'auto-école) :

Obligatoire dans la réglementation :

- Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante).
 - Gants à la taille (norme CE).
- Facultatif (mais demandé par l'auto-école pour réaliser la formation) :
- Blouson ou veste à manche longue résistant au choc et aux abrasions.
 - Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté).

- Chaussure montante.

Le programme :

Elle est composée :

- Une séquence théorique de 1 heure.
- Une séquence hors circulation de 2 heures.
- Une séquence en circulation de 4 heures (en 2 parties).

Le programme détaillé ci-dessous :

Séquence 1 : PRATIQUE HORS CIRCULATION (durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

1. Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.
2. La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
3. La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements, leurs rôles :

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs.

Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs. Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule, les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

La batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La présignalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation.

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains), le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs. La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule : Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard).

Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3 : SENSIBILISATION AUX RISQUES (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).

- Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.

- Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Séquences 2 et 4 : PRATIQUE EN CIRCULATION (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle.

- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers.

- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- S'insérer en sécurité dans la circulation.

- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclo ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.

- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...).

- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.

- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...).

- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection.

- Evaluer la visibilité.

- Adapter sa vitesse.

- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.

- S'arrêter, le cas échéant, et repartir.

- Dégager une intersection.

Changer de direction :

- Avertir de son intention.

- Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

- Adapter sa vitesse.

- Respecter les règles de priorité.

- Dégager l'intersection.

Diplôme visé :

- Permis de conduire AM

- Attestation de formation qui permet de rouler pendant 4 mois le temps de recevoir le titre définitif.

Examen :

Aucun examen final, ni de passage de permis.